

Réunion du 3 septembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Rémi BERTRAND

**N° CP/2012/566 - Promotion de la coopération européenne - 2112
Contribution financière au Forum mondial de la démocratie
2012**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au Conseil de l'Europe une subvention de 100 000 € au titre de la participation du Département au financement du Forum mondial de la démocratie 2012, conformément au tableau annexé.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu la convention financière relative à cette attribution (convention établie selon le modèle annexé au règlement financier départemental).

Par dérogation au règlement financier départemental, le versement de cette subvention interviendra en deux fois : un acompte de 50 % sera versé dès notification de l'aide ; le solde sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, et au prorata de la réalisation effective des dépenses.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120903-70148-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 14/09/12